

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC
ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
« MARCHE DE NOEL »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la Grande Rue afin d'organiser la manifestation « MARCHE DE NOEL »

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du vendredi 29 novembre 2024 à 14h00 et jusqu'au 30 novembre 2024 à la fin de la manifestation, La circulation et le stationnement sont interdits dans la Grande Rue, de l'intersection de la Grande Rue et la rue Pasteur, de l'intersection de la Grande Rue et la rue de la Mairie, ruelle de l'église jusqu'à l'intersection de la Grande rue et la rue de Pen-er-zal.

Mise en place des chapiteaux pour le marché de Noël qui se déroulera le samedi 30 novembre 2024.

Article 2 :

La signalisation réglementaire et la zone interdite au stationnement est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 26 septembre 2024.

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

